

Challenge du licencié du comité de Basket de la Creuse :

Ce challenge concerne tous les clubs du comité.

La dotation : 1000€ au global répartie de la manière suivante

1^{er} : 300€

2^{ème} : 250€

3^{ème} : 200€

4^{ème} : 150€

5^{ème} : 100€

Le versement de ces dotations se fera sur la base du remboursement de facture :

Formation d'encadrants

Achats de matériel à destination des écoles de basket : ballons taille 6 et moins, plots, chasubles, cahiers techniques etc

Le règlement :

Dans le cadre d'un des objectifs du comité, qui est de renforcer les écoles de basket et sur l'esprit du challenge fédéral : il concerne l'évolution du nombre de licenciés pour les catégories U13 et moins

Période :

Les chiffres seront arrêtés au 1^{er} avril 2018 et seront comparés à ceux de juin 2017

Critère n°1 : évolution en nombre des licenciés dans les catégories U13 et moins

Critère N°2 : évolution en % des licenciés dans les catégories U13 et moins

Sur chaque critère un classement est établi et le premier remporte 13 points le deuxième 12 etc

Le classement général s'effectue sur la somme des deux classements.

En cas d'égalité au classement général, le ratio entre filles et garçons sert à départager les clubs.

Le ratio le plus élevé remporte.

Seuls les clubs se retrouvant à chiffre égal ou supérieur de licenciés par rapport à la saison précédente peuvent avoir le droit à la dotation.